

**TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION D'UN ASSISTANT TECHNIQUE  
SPECIALISTE DES VILLES DURABLES ET RESILIENTES POUR APPUYER LA MISE EN  
ŒUVRE DES ACTIVITES PREVUES DANS LE SERRP**

**1. CONTEXTE :**

---

En vue de trouver des solutions durables aux inondations récurrentes qui frappent avec acuité la banlieue dakaroise et préserver les populations des désagréments qu'elles occasionnent, le Gouvernement de la République du Sénégal, avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds nordique de Développement (FND), a mis en place un projet de développement urbain dénommé « Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique » (PROGEP).

Ce projet, prévu d'être clôturé en mai 2020, a été conçu et mis en œuvre suivant une double approche combinant (i) des mesures infrastructurelles axées sur la réalisation d'ouvrages hydrauliques et l'aménagement des sites inondables et (ii) des mesures non infrastructurelles comprenant des études stratégiques touchant le dispositif institutionnel, les documents de planification et de gestion spatiales, l'accompagnement social, etc.

Le PROGEP a pu bénéficier de l'initiative pilote du FEM sur les « villes durables » en vue d'encourager l'adoption d'une approche et de nouvelles pratiques en matière de résilience et de développement durable des villes. Cet appui est venu renforcer la sous-composante A.3 de la composante A du PROGEP intitulée « Intégration des risques climatiques dans la planification et la gestion urbaines et promotion de l'approche Villes durables ».

La composante a visé notamment (i) le renforcement du cadre politique urbain pour promouvoir la durabilité des villes notamment sur la résilience au changement climatique ; (ii) l'intégration dans les outils de planification des risques liés au changement climatique à Diamniadio et Saint-Louis ; (iii) le renforcement des capacités de planification et de gestion des deux villes pilotes ainsi que des acteurs clés au niveau central ; (iv) la réalisation d'investissements à petite échelle dans les deux villes pilotes démontrant les bénéfices environnementaux locaux et mondiaux attendus de l'application des pratiques et des outils des villes durables et (v) le partage des connaissances et le développement de partenariats sur les villes durables ainsi que la résilience aux changements climatiques à plusieurs niveaux.

Le Fonds Nordique de Développement (FND) ayant prorogé certaines études et activités prévues dans le PROGEP, jusqu'à juin 2021 et qui concernent entre autres l'élaboration des documents de planification urbaine innovants à Saint Louis et à Diamniadio, ont pour ambition de contribuer à forger une culture de développement de villes durables.

A Diamniadio, le plan d'urbanisme de détails concernant le pôle et ses environs sera muni d'un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Cet outil innovant est une première au Sénégal ; ce qui constituera une évolution majeure dans la production des documents de planification urbaine.

A Saint Louis, il est prévu l'actualisation du plan directeur d'urbanisme (PDU) et de son extension à l'agglomération, ainsi que l'étude de trois Plans d'Urbanisme de Détails (PUD) dans les communes environnantes.

La prise en charge de ces trois PUD se fera à travers le Projet de Relèvement d'Urgence (SERPP) dont les objectifs principaux sont d'assurer, entre autres, le Relogement définitif des populations vivant dans la zone à haut risque d'érosion cotière de la Langue de Barbarie et de renforcer la résilience urbaine Côtière.

L'Agence de Développement Municipal (ADM), entité d'exécution du SERRP, souhaite se faire accompagner dans la mise en œuvre de ces activités par un Assistant technique spécialiste des villes durables et résilientes. L'expert devra travailler en étroite collaboration avec l'ADM et l'Agence Regionale de Développement de Saint-Louis (ARD), l'Unité de Gestion du SERRP, la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (DGUA) et la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC).

Les présents termes de référence ont pour objet de définir le contenu de la mission ainsi que le profil du consultant qui sera recruté à cet effet.

## **2. OBJECTIF DE LA MISSION**

---

L'objectif de cette mission est d'appuyer l'ADM et les acteurs clés du projet dans la mise en œuvre des activités prévues dans le SERRP, ainsi que les études urbaines soutenues par le FND dans le cadre du PROGEP.

A cet effet, l'Expert recruté devra assister l'ADM et le projet dans la préparation de divers documents et le suivi des activités prévues.

Le Consultant devra:

- accompagner les consultants et les acteurs urbains dans la mise en œuvre d'une méthode innovante de planification durable et résiliente, afin de veiller à la bonne appropriation de la démarche « ville durable » et à son effectivité dans la pratique.
- appuyer l'ADM dans la validation des études et actions liées au développement durable
- s'assurer que les résultats des études de modélisation hydrodynamique et hydrosédimentaire à Saint – Louis sont bien intégrés dans les documents d'urbanisme réglementaire, mais aussi dans des périmètres opérationnels ;
- identifier les besoins de formation en planification et en gestion urbaine durable pour former aux nouveaux métiers du secteur urbain en vue du renforcement des capacités des Ministères concernés et des Collectivités Territoriales à s'approprier les outils et méthodes liés aux stratégies d'actions urbanistiques et institutionnelles ;
- élaborer une liste de projets et une note de présentation à soumettre auprès des partenaires financiers, issus des documents de planification déjà réalisés en identifiant de manière spécifique les projets verts ;
- appuyer l'ADM dans le développement de la coopération internationale entre villes vulnérables au changement climatique, notamment dans le cadre de la plateforme GPSC et autres .

### **3. ETENDUE DES TÂCHES**

---

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, les activités du consultant s'articuleront autour des points suivants :

- L'accompagnement des projets de recasement définitif du SERPP pour les populations affectées, notamment dans ses dimensions de repli stratégique, de planification, d'aménagement, de construction durable.
- L'expertise stratégique dans la priorisation et le phasage des plans d'actions prévus dans les PDU de St Louis et le PUD à Diamniadio.
- Le suivi institutionnel du document de politique nationale d'urbanisation et d'habitat durables, vers son opérationnalisation.
- L'optimisation de la gestion des données urbaines territoriales à partir des SIG produits par les Consultants (intégration de l'exposition aux risques dans les documents de planification)
- L'élaboration d'un référentiel de développement durable adossé aux ODD et au cadre harmonisé du Nouvel Agenda Urbain en Afrique, en étroite collaboration avec la DGUA, afin de consolider une méthode de planification au sein des administrations et agences concernées.
- L'appui à l'élaboration de documents cadres ou conceptuels portant sur la mise en œuvre de l'agenda urbain durable au Sénégal avec l'agglomération de Saint Louis et la zone de Diamniadio comme villes pilotes).
- La promotion d'une coopération intercommunale pour assurer une maîtrise d'ouvrage urbaine de programmes de résilience climatique adossés aux PDU et PUD.
- La poursuite de la capitalisation des connaissances produites lors du PROGEP, avec comme ambition une plateforme de partage des connaissances pour les villes durables préfigurant un observatoire de la ville durable au Sénégal.
- Une coopération accrue avec le Global Platform for Sustainable Cities (data base, networking, animation)
- L'appui à la préparation d'une banque de projets d'adaptation au changement climatique à soumettre aux Partenaires Techniques et Financiers et aux fonds verts.
- Le renforcement de la capacité de réseautage de l'ADM parmi les acteurs urbains sénégalais et internationaux (conseil stratégique).
- Veille sur les réformes de décentralisation liées au transfert de compétences urbaines vers les collectivités territoriales.
- Cadre prospectif de coopération entre l'ADM et ses partenaires, afin de préfigurer des programmes de résilience urbaine entre les villes.

#### **3.1. LA FINALISATION DE TDR ET LE PILOTAGE DES ETUDES PRODUITES PAR D'AUTRES CONSULTANTS**

---

La rédaction de plusieurs termes de références destinés à la réalisation d'études importantes dans le cadre des activités « ville durable ». Ce travail sera dévolu à l'expert qui devra accompagner l'ADM jusqu'à la validation de ces documents par les instances internes, en coordination avec la Banque Mondiale et le FND.

En plus de ces tâches, l'expert sera impliqué dans la mise en œuvre, le suivi et l'orientation de certaines études en cours de préparation ou déjà lancées. Dans ce cadre, il assistera l'ADM dans le suivi et la supervision du déroulement des études, examinera les documents et rapports

fournis par les consultants, formulera des observations et suggestions afin que les principes de villes durables soient bien pris en compte dans les rapports et dans les projets pilotes.

De façon non exhaustive, les études concernées sont :

- Le pilotage études PDU de St Louis en cours.
- Les études de PUD programmés dans l'agglomération de Saint Louis, pour la Langue de Barbarie, Gandon et Ndiébène Gandiole.
- Les études d'aménagement du recasement définitif sur le site Diougoup.
- Le projet de requalification de la langue de Barbarie à Saint Louis.
- L'étude de requalification et d'aménagement de la Langue de Barbarie.
- L'étude de modélisation des risques d'inondation fluviale et marine du delta de Saint Louis.
- Les programmes de formation sur les villes durables destinés aux collectivités territoriales et aux cadres du MRUHCV.

Afin de fournir plus d'informations au Consultant, l'ADM mettra à sa disposition l'ensemble des termes de référence et tout autre document relatif à ces activités.

### **3.2. ASSISTANCE DANS L'ANIMATION DES INSTANCES DE SUIVI DES ACTIVITES (GROUPE DE TRAVAIL OPERATIONNEL, COMITÉ TECHNIQUE, COMITÉS DE PILOTAGE DU SERRP et autre)**

---

Les activités concernent plusieurs acteurs de l'administration centrale, des corps intermédiaires, des collectivités territoriales, des universités et des associations représentant la société civile. L'ADM est dotée d'instances de suivi comme le Groupe de Travail Opérationnel et le Comité Technique dont les modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées dans les manuels de procédures et par arrêté.

Plusieurs dispositifs de pilotage et de cadrage sont utilisés pour le suivi des études et le Consultant devra assister l'ADM dans la préparation de ces réunions et leur rapportage.

L'ADM remettra au Consultant l'ensemble des documents qui traitent du dispositif institutionnel des activités concernées.

### **3.3. DIVERS**

---

En plus de ces tâches décrites plus haut, le consultant devra :

- apporter toute son expertise et son conseil à chacune des étapes de mise en œuvre du projet ;
- participer aux missions de supervision de la Banque Mondiale et du Fonds Nordique de Développement ;
- participer aux comités techniques et aux comités de pilotage du SERRP ;
- assister l'ADM dans tout le processus de validation et de réalisation des projets d'investissement prioritaires ;
- conseiller les collectivités territoriales, les acteurs clés du SERRP sur les questions en rapport avec le renforcement de l'intercommunalité et les villes durables ;
- contribuer à la communication du SERRP et à la vulgarisation des documents du projet ;
- contribuer à l'alimentation du système de suivi évaluation notamment les activités relevant du programme pilote sur les "villes durables" ;
- participer à la sélection de consultants ;

- etc.

#### **4. PROFIL DU CONSULTANT**

---

Le consultant recruté devra :

- disposer d'un diplôme de niveau Bac+5 dans l'un des domaines suivants : urbanisme, ingénierie, architecture, environnement, aménagement, ou équivalent ;
- justifier d'une expérience de 15 ans au moins dans le développement urbain durable;
- avoir des capacités d'interface et de concertation avec les autorités administrative et institutionnelles de haut niveau, dans plusieurs secteurs ;
- avoir des références d'assistance technique à des agences d'exécution dans le secteur urbain (agences de développement, collectivités territoriales, ONG, Bureaux d'études, bailleurs)
- avoir une bonne connaissance des problématiques de développement urbain durable en Afrique;
- avoir une expérience avérée du contexte institutionnel et des acteurs urbains Sénégalais.
- disposer d'une solide expérience dans la planification, la gestion urbaine et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Bénéficier d'une expertise internationale dans d'autres pays comparables en matière de programmes de développement urbain durable en milieux fragiles.
- avoir participé à des projets d'aménagement et d'urbanisme opérationnel en rapport avec les changements climatiques, la résilience urbaine, la décentralisation et en particulier l'intercommunalité en Afrique ;
- avoir piloté ou participé à la préparation de documents de stratégie urbaines ou de réformes sectorielles;
- avoir des compétences en référentiels et méthodes de suivi de la durabilité et de la résilience des villes (agendas internationaux)
- avoir d'excellentes capacités de rédaction de notes stratégiques, de synthèse, de rédaction de TDR
- résider au Sénégal pour la durée de la mission ;
- maîtrise orale et écrite du français et de l'anglais.

L'expérience dans la conception ou l'exécution de projets financés par les Partenaires au développement (Banque Mondiale, Banque Africaine de développement, Fonds nordiques de développement et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) etc....) ainsi qu'une connaissance des procédures et outils de suivi évaluation seront considérées comme un atout.

#### **5. DURÉE ET VOLUME DES PRESTATIONS**

---

L'intervention de l'Assistant technique est prévue sur une durée de 3 ans et le volume global des prestations est d'environ de 16 hommes.mois, à raison de 30 jours par trimestre.

Toutefois, la conduite de la mission jusqu'à son terme sera confirmée sur la base de l'évaluation des performances et des résultats du Consultant à l'échéance des 6 premiers mois.

En dehors des réunions des instances de suivi du SERRP (Comité de pilotage, comité technique et comité de coordination) et les réunions de supervision des bailleurs, la présence en permanence de l'expert au Sénégal n'est pas obligatoire. Le Consultant devra cependant être

mobilisable pour des missions de terrain selon un calendrier à définir avec l'ADM. Le nombre de missions (dont Saint Louis) est estimé à deux missions de 10 jours ouvrés par trimestre, soit 24 missions sur la période du contrat.

## **6. LIVRABLES**

---

Les principaux livrables attendus de la mission sont :

- ❖ T0+15 jours : Une note d'orientation méthodologique pour préciser l'approche envisagée dans le cadre de l'exécution de sa mission ;
- ❖ Un rapport trimestriel sur les activités menées
- ❖ Des notes de cadrage ou notes conceptuelles.
- ❖ Un rapport de fin de mission faisant le bilan mission et capitalisant les bonnes pratiques, les leçons apprises et les recommandations.